

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme

252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. : 0142870010 - 0139903505 - 0603285782

Cahier des charges et règlement

de la Coupe d'Ile de France de VTT X. Country 2009

COUPE D'ILE DE FRANCE 2009 VTT X.COUNTRY

REGLEMENT

ARTICLE 1 : DEFINITION

- 1.1 Neuf épreuves constituent la Coupe d'Ile de France de VTT X. Country 2009.
- 1.2 Elles sont réparties indifféremment sur les départements du comité de l'Ile de France.
- 1.3 Les épreuves retenues sont :
- | | | |
|-------------------|----------------------------|---|
| 01 Mars 2009 | Nanteau sur Lunain | Organisation : UCM Veneux les Sablons |
| 22 Mars 2009 | Fontenay les Briis - 91 | Organisation : US Métro Transports |
| 05 Avril 2009 | Villeneuve sur Bellot - 77 | Organisation : JS La Ferté Gaucher |
| 03 Mai 2009 | La Grande Paroisse - 77 | Organisation : US Melunaise |
| 17 Mai 2009 | Noisy le Grand - 93 | Organisation : BC Noisy le Grand |
| 31 Mai 2009 | Morainvilliers - 78 | Organisation : US Mauloise |
| 07 Juin 2009 | Samoreau - 77 | Organisation : VTT Thomery |
| 13 Septembre 2009 | La Ferté sous Jouarre - 77 | Organisation : La Pédale Fertoise |
| 27 Septembre 2009 | Lieu à déterminer | Organisation : Argenteuil Val de Seine C 95 |
- 1.4 Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT X. Country ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.
- 1.5 Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6 Tout compétiteur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve.
- 1.7 La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1 Les épreuves sont réservées à tous les détenteurs d'une licence F.F.C. et sont ouvertes aux non licenciés si l'organisateur le souhaite.
- 2.2 Les coureurs des autres fédérations sont acceptés et considérés comme des non licenciés.
Non Licenciés :
*Un participant occasionnel non licencié, ne bénéficie pas, comme le licencié, d'une garantie de dommages corporels.
Verspieren, courtier en assurances, propose aux organisateurs la souscription d'un contrat spécifique pour les participants non licenciés.*

Contact Verspieren Annie VUYLESTEKER 03 20 45 33 99. Courriel : acvuylesteker@verspieren.com

2.3 Les catégories participant sont les suivantes :

Minimes Garçons (13 -14 ans)

Minimes Filles (13 -14 ans)

Cadets (15 - 16 ans)

Cadettes (15 - 16 ans)

Juniors Hommes (17 - 18 ans)

Juniors Dames (17 - 18 ans)

Espoirs Hommes (19 à 22 ans)

Seniors Hommes (23 à 39 ans)

Masters Hommes sauf 1^{ère} catégorie (40 ans et plus)

Seniors Dames (19 ans et plus)

Tandems (Mixte, Hommes, Femmes) (1 seul classement) 17 ans et plus

Le sur-classement n'est pas admis.

Les pilotes 1^{ères} catégories masters disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie senior.

2.4 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

3.1 Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le site internet du comité de l'Ile de France : www.cif-ffc.org

Un écart de moins 1,50 Euro doit être appliqué pour les minimes, cadets et cadettes.

3.2 Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT de compétition, datant de moins de 3 mois.

Les détenteurs d'un passeport nature (licence F.F.C.) doivent également présenter un certificat médical.

3.3 L'engagement des licenciés F.F.C. **doit se faire sur bulletin officiel du C.I.F. et sous couvert du Président du club**, par courrier, au plus tard 4 jours francs avant l'épreuve et doit être accompagné de son règlement.

Sur les bulletins devront figurer : nom, prénom, club, catégorie, N° de licence, date de naissance.

Tout bulletin sans cachet du club ou incomplet sera retourné et considéré comme nul.

Tout engagement sur place le jour de l'épreuve est majoré et la majoration reste au bénéfice de l'organisateur (licenciés ou non).

Aucun engagement n'est pris par téléphone.

3.4 Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ est réglé sur place et majoré.

Le remboursement de l'engagement non parvenu sera effectué dès réception de celui-ci..

3.5 **Tout engagement parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.**

3.6 **Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale.**

ARTICLE 4 – MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

4.1 Les vélos admis dans la Coupe d'Ile de France de Cross Country devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.

4.2 Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.

4.3 Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course.

4.4 Aucun changement de machine n'est admis sous peine de mise hors course.

4.5 Il est interdit d'utiliser des pointes ou des vis en métal dans les pneus des vélos.

- 4.6 Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant pas 29 pouces.
- 4.7 Les concurrents doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer ni la détruire. **Une caution de 2 Euros sera demandée.**
- Le concurrent ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 50 points.
- 4.8 Un contrôle est effectué par un commissaire dans la zone de départ.
Tout concurrent ne présentant un matériel conforme à ces règles se verra interdire le départ.
- 4.9 **Pour l'assistance technique une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s).**
- 4.10 **L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.**
Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- 4.11 **L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet.**
- 4.12 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. **Du petit matériel tel qu'une chambre à air ou un petit outil peut être donné de main à main dans les zones d'assistance technique.**

En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle.

Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

Est considérée comme assistance extérieure, l'aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, le dérailleur avant ou arrière ou la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectuée par le coureur lui-même.

- 4.13 **Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.**
- 4.14 **L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.**

ARTICLE 5 : EQUIPEMENT

- 5.1 Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement.
- 5.2 **Les concurrents licenciés F.F.C. devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.**

ARTICLE 6 : DEPARTS

- 6.1 Les départs peuvent être donnés de 2 façons : (Exemples)
- ☒ Toutes les 5 minutes selon l'ordre des catégories suivantes :
 - 1 - départ : Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00)
 - 2 - départ : Juniors Hommes, Masters (à 14h05)
 - 3 - départ : Cadets, Juniors et Seniors Dames (à 14h10)
 - 4 - départ : Minimes Garçons et Minimes Filles - Cadettes (à 14h15).
 - ☒ Espacés de 2heures selon l'ordre des catégories suivantes :
 - 1 - départ : Minimes Garçons, Cadets, Minimes Filles - Cadettes, Juniors et Seniors Dames (à 12h00)
 - 2 - départ : Juniors Hommes, Masters et Seniors dames, Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00).

- 6.2 Les concurrents sont placés sur la grille de départ dans l'ordre des classements à la Coupe d'Ile de

France (de l'année précédente pour la 1ère épreuve).

Pour la première manche, les 10 premiers des catégories inférieures de l'année précédente seront intercalés entre de la 10^{ème} à la 20^{ème} places dans leur nouvelle catégorie.

Les coureurs 1^{ère} et 2^{ème} catégories non classés à la Coupe d'Ile de France partiront après les coureurs 1^{ère} et 2^{ème} classés à la coupe d'Ile de France.

Les Seniors et les Espoirs partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 5 seniors et 5 Espoirs et ainsi de suite. **2 classements distincts seront établis : 1 seniors 23 à 39 ans et 1 Espoirs 19 à 22 ans.**
(Pas de classement scratch)

Les Dames Juniors et seniors partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.
2 classements distincts individuels pour le classement du jour et pour le classement général.

Les Minimes Filles et les cadettes partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.

2 classements séparés individuels pour le classement du jour et pour le classement général.
En aucun cas les féminines ne participeront au classement scratch avec les masculins.

- 6.3 Pour les manches suivantes, les concurrents seront placés sur la grille de départ suivant leur classement après la manche précédente.
Les Seniors et les Espoirs partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 5 seniors et 5 Espoirs et ainsi de suite.

ARTICLE 7 : PARCOURS - DUREE DE COURSE

Les parcours présentent une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

- 7.1 Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :
α Minimes garçons et Minimes filles - cadettes. Maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
α Cadets : Maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
α Juniors et Seniors dames seniors dames : Maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
α Juniors hommes, Masters, et Tandems : Maximum 1h45 ou 35 km de course pour le premier.
α Espoirs et seniors : Maximum 2h10 ou 50 km de course pour le premier.
- 7.2 Les parcours n'ont pas de boucles répétitives de moins de 5 kms.
- 7.3 Un ou plusieurs contrôle (s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 7.4 **Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.**
- 7.5 Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

- 8.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé, de pied ferme, sur tout le parcours en plus de celui proposé à poste fixe par l'organisation.
- 8.2 Le ravitaillement est interdit à partir de véhicules suiveurs.

ARTICLE 9 : REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1 Le concurrent doit se conformer au code de la route sur les voies ouvertes à la circulation routière.
- 9.2 Le concurrent est mis hors course pour changement de vélo.

- 9.3 Le concurrent est mis hors course pour changement de roues, aide ou assistance délibérée entre concurrents, l'assistance matérielle reçue de l'extérieur en dehors des zones prévues, la prise de raccourcis (non respect du parcours), l'absence à un contrôle de passage, circulation en sens inverse du parcours, absence du port de casque.
- 9.4 Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux désigné par l'organisateur et les officiels.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS et RECOMPENSES

10.1 A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- * Minimes garçons
- * Minimes filles
- * Cadets
- * Cadettes
- * Juniors hommes (toutes séries)
- * Juniors dames (toutes séries)
- * Espoirs hommes (toutes séries) 19 à 22 ans
- * Seniors hommes (toutes séries) 23 à 39 ans
- * Seniors dames (toutes séries)
- * Masters hommes (40 ans et plus sauf 1^{ère} catégorie)
- * Tandems

10.2 Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue des récompenses au premier de chaque catégorie soit 12 coupes et 12 bouquets de fleurs.

**Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.
Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 50 points.**

Un prix d'équipe est institué, le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

Classements scratch Minimes filles - Cadettes et juniors - seniors dames pris en compte si 5 partantes pour chaque classement scratch.

10.3 Les classements et les résultats complets de la Coupe d'Ile de France seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France. www.cif-ffc.org

ARTICLE 11 : CLASSEMENT FINAL de la COUPE D' ILE DE FRANCE

11.1 Des points sont attribués dans chaque catégorie à tous les concurrents selon le barème en annexe, à leur place réelle du classement individuel à l'issue de chaque manche. **Pour la dernière manche les points seront majorés d'un coefficient de 1,2.**

11.2 Le classement général final tient compte des meilleurs résultats en points obtenus :

8, 9 et plus manches effectivement réalisées = 3 jokers.

6 et 7 manches effectivement réalisées = 2 jokers.

5 manches effectivement réalisées = 1 jokers.

4 manches et moins effectivement réalisées, pas de joker.

En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

11.3 Pour le classement général final, le comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de Trophées aux 3 premiers de chaque catégorie.

11.4 Pour le protocole du classement final, en cas d'absence sur la dernière manche de pilotes concernés par le podium, un dirigeant du club de l'absent devra se présenter pour recevoir le trophée.

11.5 Le prix d'équipe du classement Général est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories différentes au minimum et qui ont au minimum 5 classé(e)s.

- 11.6 Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.
 En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.
 En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

ARTICLE 12 : REGLEMENTATION GENERALE

- 12.1 Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.
- 12.2 Toute absence à la cérémonie protocolaire de chaque manche entraîne une pénalité de 50 points.
- 12.3 La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

- 13.1 Elles doivent être faites par écrit et signées du concurrent et remises au collège des commissaires dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 13.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'annonce des résultats.
- 13.3 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en présence du concurrent mis en cause.

ANNEXE - BAREME DE POINTS

Class.	Points	Class.	Points	Class.	Points
1 ^{er}	300	26 ^{ème}	214	51 ^{ème}	164
2 ^{ème}	290	27 ^{ème}	212	52 ^{ème}	162
3 ^{ème}	281	28 ^{ème}	210	53 ^{ème}	160
4 ^{ème}	273	29 ^{ème}	208	54 ^{ème}	158
5 ^{ème}	266	30 ^{ème}	206	55 ^{ème}	156
6 ^{ème}	260	31 ^{ème}	204	56 ^{ème}	154
7 ^{ème}	255	32 ^{ème}	202	57 ^{ème}	152
8 ^{ème}	251	33 ^{ème}	200	58 ^{ème}	150
9 ^{ème}	248	34 ^{ème}	198	59 ^{ème}	148
10 ^{ème}	246	35 ^{ème}	196	60 ^{ème}	146
11 ^{ème}	244	36 ^{ème}	194	61 ^{ème}	144
12 ^{ème}	242	37 ^{ème}	192	62 ^{ème}	142
13 ^{ème}	240	38 ^{ème}	190	63 ^{ème}	140
14 ^{ème}	238	39 ^{ème}	188	64 ^{ème}	138
15 ^{ème}	236	40 ^{ème}	186	65 ^{ème}	136
16 ^{ème}	234	41 ^{ème}	184	66 ^{ème}	135
17 ^{ème}	232	42 ^{ème}	182	67 ^{ème}	134
18 ^{ème}	230	43 ^{ème}	180	68 ^{ème}	133
20 ^{ème}	226	45 ^{ème}	176	69 ^{ème}	132
21 ^{ème}	224	46 ^{ème}	174	70 ^{ème}	131
22 ^{ème}	222	47 ^{ème}	172	71 ^{ème}	130
23 ^{ème}	220	48 ^{ème}	170	72 ^{ème}	129
24 ^{ème}	218	49 ^{ème}	168	73 ^{ème}	128
25 ^{ème}	216	50 ^{ème}	166	74 ^{ème}	127
				75 ^{ème}	126

et de – 1 point par place jusqu'à la 200^{ème}.

CAHIER DES CHARGES

CHAPITRE 1 : DEFINITION

Ce cahier des charges vient en **complément** du règlement de la Coupe d'Ile de France et s'adresse aux organisateurs de ces épreuves.

Ceux ci s'engagent à le respecter pour le déroulement des épreuves dans l'équité sportive et pour garantir les conditions de sécurité maximum, aussi bien pour les coureurs que pour le public.

Dans le cas de points non abordés dans le règlement et le cahier des charges se référer à la réglementation fédérale.

CHAPITRE 2 : DECLARATION DE L' EPREUVE - AUTORISATION MUNICIPALE

En préfecture (ou sous-préfecture)

Délai - à faire **8 semaines** au plus tard avant l'épreuve.

La déclaration doit être accompagnée du plan du circuit sur lequel doit être mis en évidence les routes empruntées ou traversées avec la position et le nombre de signaleurs.

Au comité d'Ile de France

Délai - à faire **4 semaines** au plus tard avant l'épreuve.

Document type : (appelé questionnaire pour insertion des épreuves).

Il permet d'annoncer l'épreuve au bulletin officiel (Ile de France Cycliste)

L'envoi de ce document doit être accompagné du droit d'organisation.

Autorisation municipale / Arrêté municipal

Délai - à faire **4 semaines** au plus tard avant l'épreuve.

Document type : 2 lettres au Maire.

Toutes les communes traversées doivent être avisées du passage de l'épreuve.

Si le départ et/ou l'arrivée s'effectue sur une route ouverte à la circulation, il faut demander que soit pris un arrêté municipal pour interdire le passage des véhicules pendant le déroulement de l'épreuve pour garantir la sécurité des participants.

CHAPITRE 3 : DROIT D'ORGANISATION

Il est de 397,00 Euros, à régler au Comité Régional en même temps que la déclaration d'épreuve.

Ce droit est valable pour toutes les **compétitions et randonnée VTT** se déroulant le même jour et sur le même site et il comprend une assurance responsabilité civile pour l'organisateur.

Les épreuves sont ouvertes aux non licenciés si l'organisateur le souhaite.

Les coureurs des autres fédérations sont acceptés et considérés comme des non licenciés.

Non Licenciés :

Un participant occasionnel non licencié, ne bénéficie pas, comme le licencié, d'une garantie de dommages corporels. Verspieren, courtier en assurances propose aux organisateurs la souscription d'un contrat spécifique pour les participants non licenciés.

CHAPITRE 4 : COUPE D' ILE DE FRANCE DES JEUNES VETETISTES

L'organisateur doit si possible proposer **le même jour et sur le même site** une épreuve pour les jeunes (prélicenciés, poussins, pupilles, benjamins). (Voir règlement particulier)

CHAPITRE 5 : CATEGORIES

Pour l'affectation des concurrents par catégories, c'est **l'année de naissance** qui est prise en compte.

Minimes garçons : 13 - 14 ans
Minimes filles : 13 - 14 ans
Cadets : 15 - 16 ans
Cadettes : 15 - 16 ans
Juniors Hommes : 17 - 18 ans
Juniors Dames : 17 - 18 ans
Espoirs : 19 à 23 ans
Seniors Hommes : 24 à 39 ans
Masters : 40 ans et plus (sauf 1^{ère} catégorie)
Seniors Dames : 19 ans et plus
Tandems : Minimum 17 ans

Aucun concurrent n'est admis en dehors de ces catégories. Le **sur classement** n'est pas autorisé.

CHAPITRE 6 : ENGAGEMENTS

Pour les licenciés F.F.C. les engagements sont reçus par courrier exclusivement sur les bulletins officiels du C.I.F. et sous couvert des Présidents des Clubs ; aucun engagement ne doit être pris par téléphone.

Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le site internet du comité de l'Ile de France : www.cif-ffc.org

Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ sera à régler sur place et majoré. Il sera remboursé lors de la réception ultérieure de l'engagement.

Tout engagement parvenu sans règlement est nul.

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition datant de moins de 3 mois. Ce certificat n'est pas nécessaire pour les participants des autres fédérations si ceux ci présentent une **licence de compétition**.

Les non licenciés mineurs (cadets, cadettes et juniors) doivent présenter **une autorisation parentale** (voir modèle en annexe).

CHAPITRE 7 : INSCRIPTIONS

Elles doivent se faire sur une **feuille d'émargement** que chaque participant doit signer en présentant sa licence. Sur la même feuille peut apparaître plusieurs catégories à la condition qu'elles soient clairement séparées.

Ne faire apparaître les noms des clubs que pour les licenciés F.F.C. . Il est inutile de mentionner les numéros de licences des participants des autres fédérations.

Les droits d'engagement des non partants seront uniquement remboursés sur place à un représentant du club.

CHAPITRE 8 : ATTRIBUTION DES PLAQUES DE GUIDON ET DOSSARDS

Les concurrents doivent impérativement posséder des plaques de cadre. Pour l'informatisation des classements, il doit être respecté la numérotation suivante.

N° 650 à 699	Minimes garçons
N° 600 à 649	Minimes filles
N° 550 à 599	Cadets
N° 500 à 549	Féminines Cadettes
N° 450 à 499	Féminines Juniors
N° 420 à 449	Féminines Seniors
N° 400 à 419	Tandems
N° 300 à 399	Juniors
N° 100 à 199	Espoirs
N° 1 à 99	Seniors
N° 200 à 299	Masters

CHAPITRE 9 : PARCOURS

Il doit offrir la possibilité au vététiste de mettre en valeur ses aptitudes physiques et techniques sur un **parcours en terrain varié** associant dénivelé positif et négatif. **L'usage de piquets en fer est interdit.**

Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :

- ▣ Minimes garçons et Minimes filles - cadettes. Maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
- ▣ Cadets, : Maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
- ▣ Juniors et Seniors dames seniors dames : Maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
- ▣ Juniors hommes, vétérans, et tandems : Maximum 1h45 ou 35 km de course pour le premier.
- ▣ Espoirs et seniors : Maximum 2h10 ou 50 km de course pour le premier.

Le parcours ne doit en aucun cas être constitué de boucles répétitives inférieures à 5 km.

Dans le cas d'une boucle unique, la notion de trèfle doit être retenue pour procurer une animation au point central du parcours.

Les secteurs goudronnés ne doivent pas être supérieurs à 10 % de la distance totale du parcours.

CHAPITRE 10 : ZONES DE DEPART ET D' ARRIVEE - ORDRE DES DEPARTS

Elles doivent être **protégées** par des barrières ou par des poteaux reliés par des cordes ou de la rubalise, cela sur une distance de 30 mètres de part et d'autre de la (ou des) ligne(s).

La zone de départ doit avoir une largeur comprise entre 8 et 16 mètres et doit être matérialisée au sol par des lignes espacées de 2.50 mètres pour la constitution d'une grille de départ.

Dans ce cas, les concurrents sont espacés de 80 cm (entre 10 et 20 par ligne), ceux ci sont placés selon leur classement à la Coupe d'Ile de France.

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales auxquelles se présenteront les concurrents à l'appel de leur numéro de plaque vélo.

Il doit y avoir une grille de départ par course. Chaque grille doit être fermée par un commissaire qui contrôle l'entrée et pointe les numéros de plaques. Les numéros de plaques doivent être inscrits à l'entrée de chaque grille.

En cas d'impossibilité de faire des entrées de grille latérales, l'entrée se fait par l'arrière en commençant par la grille seniors et espoir.

Les places sont attribuées sur la grille en priorité en fonction du classement de l'épreuve précédente.

Un coureur prioritaire non inscrit dans les règles avant le jour de l'épreuve, perd le bénéfice de son classement pour le départ et sera en fond de grille.

Aucune personne, en dehors de celles désignées par le président des commissaires, n'est autorisée à stationner dans ces zones avant et après le départ.

Un podium, si possible surélevé, est à placer face à la ligne d'arrivée. Il doit être si possible couvert et équipé en 220 volts.

Prévoir un cône de rétrécissement après la ligne d'arrivée, matérialisé par de la rubalise, pour ne permettre en sortie que le passage d'un concurrent et pour les empêcher de franchir à nouveau la ligne.

CHAPITRE 11 : CONTROLES DE PASSAGES

Ils doivent être placés aux points les plus éloignés des boucles du parcours. Le collège des commissaires vérifie tout ou partie des pointages à la fin de l'épreuve. Tout concurrent qui n'apparaît pas à un de ces contrôles est mis hors course.

CHAPITRE 12 : BALISAGE - OUVERTURE DE LA COURSE

Il doit être particulièrement soigné pour éviter les erreurs de parcours qui porteraient préjudice aussi bien au concurrent qu'à l'organisateur.

Un marquage additionnel peut être fait avec de la rubalise placée en abondance et en évidence entre 1 m et 1.50 m du sol, des flèches au plâtre sur les chemins et au badigeon sur les routes.

Toutes les marques de balisages doivent être parfaitement identifiables lors du passage des concurrents et ne doivent pas procurer la moindre hésitation.

Barrer éventuellement avec de la rubalise les chemins à ne pas prendre.

Faire vérifier le balisage par un moyen de reconnaissance une 1/2 heure avant le départ. Ne donner le départ que lors de son retour.

Si possible, ouvrir la course avec une moto qui doit précéder le premier concurrent d'une trentaine de secondes minimum. Le pilote a pour mission également de vérifier le balisage et la présence des signaleurs à leurs postes. Une 2^{ème} moto ferme l'épreuve derrière le dernier concurrent.

CHAPITRE 13 : SIGNALEURS - SECURITE

Tous les croisements du parcours avec une route ouverte à la circulation doivent être protégés par des signaleurs.

Ils doivent être équipés de chasubles orange fluo, de panneaux K10 selon la réglementation en vigueur et avoir en leur possession une copie de l'arrêté autorisant la course.

L'organisateur doit prévoir un dispositif de premiers soins en attente au P.C. course, avec possibilité de joindre le SAMU OU les POMPIERS. **Il est conseillé de prévenir quelques jours avant votre organisation les pompiers ou secours les plus proches.**

Tous les points et passages dangereux du parcours doivent être surveillés par un secouriste ou du personnel de l'organisation muni d'un poste de liaison radio.

CHAPITE 14 : COLLEGE DES COMMISSAIRES

Le comité régional désigne 1 ou 2 commissaires, réglés par le comité régional sur le budget de la commission régionale VTT.

Ces personnes ont pour mission d'assurer le contrôle sportif de l'épreuve, veiller au respect et à l'application du règlement, discuter les pénalités, recevoir les réclamations des concurrents et valider les résultats. Pour 2009, la commission prend en charge les frais des commissaires.

L'organisateur désigne également des personnes (commissaires ou non) pour aider le commissaire (distribution des plaques de guidons, pointage, etc).

CHAPITRE 15 : RECOMPENSES

Les récompenses doivent être de préférence en nature.

L'organisateur doit au minimum récompenser le premier de chaque catégorie ; soit 12 coupes et 12 bouquets.

Il n'est pas obligatoire d'attribuer de récompenses particulières aux non licenciés, sauf au bon vouloir de l'organisateur.

Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.

Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 50 points.

Un prix d'équipe est institué, le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

Classements scratch Minimes filles - Cadettes et juniors - seniors dames pris en compte si 5 partantes pour chaque classement scratch.

CHAPITRE 16 : ORGANISATION GENERALE

Sont à prévoir sur place :

- 1 point de lavage des vélos avec plusieurs jets
- 1 salle de contrôle médical (impératif)
- 1 speaker pour l'animation
- 1 photocopieur à proximité (si possible : pensez aux mairies)

CHAPITRE 17 : REVERSEMENT APRES EPREUVE

A chaque épreuve, une somme de **4,00** Euros pour les minimes et cadets et **5,70** Euros pour les autres catégories est à reverser par coureur au Comité Régional.

Le président du collège des commissaires est chargé de récupérer les états de résultats avec les feuilles d'émargements et de le faire parvenir au comité régional (dans les 2 jours suivant la compétition).

CHAPITRE 18 : PROMOTION DE L' EPREUVE - MEDIAS

L'organisateur doit prévoir une plaquette de présentation comprenant :

- le descriptif complet de l'épreuve (ne pas oublier d'annoncer l'épreuve des jeunes)
- les horaires des départs
- les coordonnées postales de l'organisateur
- les fiches d'inscription (ne pas oublier les cases pour le numéro de licence et le club)

Il appartient à l'organisateur de diffuser ses plaquettes aux épreuves précédant la sienne.

Il est suggéré d'annoncer l'épreuve dans les magazines spécialisés, ainsi qu'à la presse et aux radios locales.

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme

252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. : 0142870010
- 0139903505 - 0603285782

AUTORISATION PARENTALE
(Pour les mineurs non licenciés)

Je soussigné :père, mère, tuteur légal *

de :autorise mon fils, ma fille *

à participer à la manche de la Coupe d'Ile de France de ce jour à

Fait à :le :/...../ 2009

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles.